PRÉFECTURE
DE RÉGION GRAND
EST

Liberté
Égalité
Fraternité

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°R44-2026-11-02-001

PUBLIÉ LE 2 NOVEMBRE 2026

Sommaire

DIRECTION INTERRÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DU GRAND EST / Secrétaire Générale Interrégionale

R44-2026-11-02-00006 - Décision N° 3-2026 délégation DR 02 (1 page) Page 3

R44-2026-11-02-00008 - SGI26166 - envoyé RAA - Signé électro - Subdélégation MAJ 02 (6 pages) Page 5

R44-2026-11-02-00007 - SGI26167 envoyé RAA signé électro - Subdélégation MAJ 02 (2 pages) Page 12

Direction régionale des affaires culturelles Grand Est /

R44-2026-11-02-00001 - 2026 15 Arrêté subdélégation signature ordonnateur secondaire délégué du 02-10-2026 (3 pages) Page 15

R44-2026-11-02-00002 - 2026 16 subdélegation signature Affaires générales 2026 - Copie (7 pages) Page 19

R44-2026-11-02-00003 - 2026 17 Subddeleg chorus DT 2026 (2 pages) Page 27

DIRECTION INTERRÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DU GRAND EST

R44-2026-11-02-00006

Décision N° 3-2026 délégation DR 02

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DOUANES & DROITS INDIRECTS

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

DI Grand Est
25 AV FOCH
BP 61074 METZ CEDEX 01 METZ
Site Internet : www.douane.gouv.fr

Affaire suivie par : Carole THIRIOT
Téléphone : 09 70 27 74 06
Télécopie : -
Mél : carole.thiriot@douane.finances.gouv.fr
Réf : SGI26128

METZ, le 02 novembre 2026

Décision n° 2026/3 de la Directrice Interrégionale par intérim du Grand Est portant délégation de signature dans les domaines gracieux et contentieux en matière de contributions indirectes ainsi que pour les transactions en matière de douane et d'argent liquide.

Liste des directeurs régionaux des douanes et droits indirects de la direction interrégionale des douanes et droits indirects du Grand Est.

Vu les III et V de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts ;
Vu les articles 214 et 215 de l'annexe IV au code général des impôts ;
Vu les articles L.613-1 et R.613-1 à R.613-3 du code des douanes ;

Article 1er - Les directeurs régionaux des douanes et droits indirects ou les agents chargés de leur intérim dont les noms suivent bénéficient de la délégation automatique de la directrice interrégionale par intérim du Grand Est. Ils peuvent subdéléguer cette signature aux agents placés sous leur autorité dans les conditions précisées par le 2. du I de l'article 215 de l'annexe IV au code général des impôts en matière de contributions indirectes, et en application de l'article R.613-2 alinéas 3 du code des douanes s'agissant des transactions de l'article L.613-1 du même code tant en matière de douane que de contributions indirectes.

Nom, Prénom	Siège de la direction régionale
CARON Vincent	DR NANCY
GRANDGIRARD Joseph	DR STRASBOURG
AMBACH Sandrine	DR REIMS
ROCKLIN Estelle	DR MULHOUSE

Article 2 – La présente liste nominative est publiée au recueil des actes administratifs du département du siège de la direction interrégionale et au recueil des actes administratifs de chacun des départements du siège de chacune des directions régionales concernées.

La directrice interrégionale p.i.

TILLET Virginie
Signature numérique de TILLET Virginie
Date : 2026.11.02 09:32:35 +01'00'

DIRECTION INTERRÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DU GRAND EST

R44-2026-11-02-00008

SGI26166 - envoyé RAA - Signé électro - Subdélégation MAJ 02

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale des douanes et droits indirects

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS
DI GRAND EST
25 AV FOCH
BP 61074 METZ CEDEX 01 METZ
Site Internet : www.douane.gouv.fr

METZ, LE 02 NOVEMBRE 2026

Affaire suivie par : Carole THIRIOT
Téléphone : 09 70 27 74 06
Télécopie : -
Mél :
carole.thiriot@douane.finances.gouv.fr
Réf : SGI26166

Décision de la Directrice Interrégionale par intérim des Douanes du Grand Est à METZ portant délégation de signature relative à la gestion des budgets opérationnels de programme et des unités opérationnelles, et pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses s'y rattachant

La Directrice Interrégionale par intérim des Douanes du Grand Est,

Vu l'arrêté préfectoral SGARE n° 2026/463 du 26 octobre 2026 portant délégation de signature du préfet de la Région Grand Est à la directrice interrégionale par intérim des douanes du Grand Est à Metz, relative à la gestion des budgets opérationnels de programme et des unités opérationnelles, et pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses s'y rattachant,

Vu le décret modifié n° 2007-1665 du 26 novembre 2007 portant organisation des services déconcentrés de la DGDDI,

ARRÊTE :

Article 1er : Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, à l'effet de signer les actes et décisions suivantes, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

– **Mme Anne-Sophie VITOUX**, directrice des services douaniers, cheffe du PLI, dans le cadre de son domaine de compétence et de celui du chef du pôle RH en l'absence du chef du pôle RH,

.../...

- **M. Mathieu BOFFY,** directeur des services douaniers, chef du pôle RH, dans le cadre de son domaine de compétence et de celui du PLI en l'absence du chef du PLI,
- **Mme Thi Thung Lien NGUYEN**, contractuelle, cheffe du pôle PPCI, dans le cadre de son domaine de compétence, ou en l'absence des chefs de pôle (RH et PLI), pour signer tous actes et correspondances se rapportant à la gestion courante du personnel ou à la gestion courante liée à l'exécution des dépenses de fonctionnement, d'investissement et d'intervention,
- **Mme Carole THIRIOT**, cheffe de service administratif de 2ème catégorie, secrétaire générale interrégionale, dans le cadre de son domaine de compétence ou en l'absence des chefs de pôle (RH et PLI) pour signer tous actes et correspondances se rapportant à la gestion courante du personnel ou à la gestion courante liée à l'exécution des dépenses de fonctionnement, d'investissement et d'intervention,
- **Mme Céline LYON,** inspectrice**,** rédactrice, responsable de la cellule budget, baux et immobilier, habilitée à signer des bons de commande dans le cadre de l'exécution de la dépense de fonctionnement et d'investissement, jusqu'à 25 000 euros HT, ainsi que tout acte relatif aux recettes non fiscales, aux dépenses d'intervention, à l'allocation des ressources et au pilotage des crédits de paiement,
- **Mme Carine SZTOR,** inspectrice régionale de 3ème classe, responsable achats, dans le cadre de son domaine de compétence, pour signer tous actes, correspondances et dépenses se rapportant à la gestion courante du personnel et habilitée à signer des bons de commande dans le cadre de l'exécution de la dépense de fonctionnement et d'investissement, jusqu'à 25 000 euros HT, ainsi que tout acte relatif aux recettes non fiscales, aux dépenses d'intervention, à l'allocation des ressources et au pilotage des crédits de paiement,
- **Mme Sophia EL HARIRI,** contrôleuse de 2ème classe, rédactrice achats, dans le cadre de son domaine de compétence, les actes et correspondances relatifs aux remboursements de droits et taxes, aux rémunérations des gardiens de chapiteaux d'alambic et aux aides à la sécurité des débits de tabac,
- **M. Thomas DUHAMEL,** inspecteur, rédacteur immobilier, habilité à signer des bons de commande dans le cadre de l'exécution de la dépense de fonctionnement et d'investissement, jusqu'à 25 000 euros HT, ainsi que tout acte relatif à l'allocation des ressources et au pilotage des crédits de paiement,
- **Mme Laure PONTUS**, inspectrice, rédactrice immobilier, habilitée à signer des bons de commande dans le cadre de l'exécution de la dépense de fonctionnement et d'investissement jusqu'à 25 000 euros HT, ainsi que tout acte relatif aux recettes non fiscales, à l'allocation des ressources et au pilotage des crédits de paiement,

- **Mme Isabelle BELAID**, inspectrice, rédactrice immobilier, habilitée à signer des bons de commande dans le cadre de l'exécution de la dépense de fonctionnement et d'investissement, jusqu'à 25 000 euros HT, ainsi que tout acte relatif à l'allocation des ressources et au pilotage des crédits de paiement,
- **M. Jérémie FLEISCH**, inspecteur régional de 3ème classe, rédacteur au pôle PPCI, habilité à signer tout acte relatif à l'allocation des ressources et au pilotage des crédits de paiement,
- **Mme Claire FACCHIN,** inspectrice, rédactrice, responsable du service RH, dans le cadre de son domaine de compétence, pour signer tous actes, correspondances et dépenses se rapportant à la gestion du personnel et des bons de commande dans le cadre de l'exécution de la dépense de fonctionnement et d'investissement, jusqu'à 25 000 euros HT,
- **Mme Gaëlle GOBBINI,** inspectrice, rédactrice, dans le cadre de son domaine de compétence, pour signer tous actes, correspondances et dépenses se rapportant à la gestion du personnel et des bons de commande dans le cadre de l'exécution de la dépense de fonctionnement et d'investissement, jusqu'à 25 000 euros HT.

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, à l'effet de signer ou valider, dans le cadre de leurs attributions tout acte relatif aux dépenses sans ordonnancement relevant du programme 200 « Remboursement et dégrèvements d'impôts d'État » :

- **M. Mathieu BOFFY,** directeur des services douaniers, chef du pôle RH,
- **Mme Anne-Sophie VITOUX**, directrice des services douaniers, cheffe du PLI,
- **Mme Thi Thung Lien NGUYEN**, contractuelle, cheffe du pôle PPCI,
- **Mme Carole THIRIOT**, cheffe de service administratif de 2ème catégorie, secrétaire générale interrégionale,
- **Mme Carine SZTOR,** inspectrice régionale de 3ème classe, responsable achats.

Article 3 : Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, à l'effet de signer ou valider, dans le cadre de leurs attributions tout acte relatif aux dépenses relevant du programme 348 « Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants » :

- **Mme Anne-Sophie VITOUX**, directrice des services douaniers, cheffe du PLI,
- **Mme Céline LYON,** inspectrice**,** rédactrice, responsable de la cellule budget, baux et immobilier, dans la limite de 25 000 euros HT,
- **M. Thomas DUHAMEL,** inspecteur, rédacteur immobilier**,** dans la limite de 25 000 euros HT,
- **Mme Laure PONTUS,** inspectrice, rédactrice immobilier, dans la limite de 25 000 euros HT,
- **Mme Isabelle BELAID,** inspectrice, rédactrice immobilier, dans la limite de 25 000 euros HT.

Article 4 : Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, à l'effet de signer ou valider, dans le cadre de leurs attributions, l'attribution ou le rejet de l'aide à la sécurité des débits de tabac (dépenses d'intervention) :

- **Mme Anne-Sophie VITOUX**, directrice des services douaniers, cheffe du PLI,
- **M. Vincent CARON,** administrateur supérieur des douanes, directeur régional à Nancy
- **M. Marc PASQUINUCCI**, inspecteur principal des douanes, chef du POC à Nancy,
- **M. Guillaume DORIATH**, inspecteur principal des douanes, chef du PAE à Nancy,
- **M. Joseph GRANDGIRARD**, administrateur supérieur des douanes, directeur régional à Strasbourg,
- **Mme Doriane PINTO**, inspectrice principale des douanes, cheffe du POC à Strasbourg,
- **M. Laurent PINOT**, inspecteur principal des douanes, chef du PAE à Strasbourg,
- **Mme Sandrine AMBACH**, administratrice supérieure des douanes, directrice régionale à Reims,
- **M. Emeric TEILHOL**, inspecteur principal des douanes, chef du POC à Reims,
- **M. Jean-Luc PEPIN**, inspecteur principal des douanes, chef du PAE à Reims,
- **Mme Estelle ROCKLIN**, administratrice supérieure des douanes, directrice régionale à Mulhouse,
- **M. Julien SCHAAL**, directeur des services douaniers, chef du POC à Mulhouse,
- **M. Paolo TOMASINO,** inspecteur principal des douanes, chef du PAE à Mulhouse.

Article 5 : Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, à l'effet de signer ou valider, dans le cadre de leurs attributions tout acte relatif aux dépenses liées aux frais de déplacement, aux indemnités de changement de résidence et aux congés bonifiés :

- **M. Maxime DUMONT,** inspecteur, chef du pôle mobilité du centre de services mobilité et délivrance des renseignements tarifaires contraignants (CSMR),
- **M. Christophe MENDOLA,** contrôleur principal, adjoint au chef du pôle mobilité du centre de services mobilité et délivrance des renseignements tarifaires contraignants (CSMR),
- **Mme Isabelle SEGURA,** contrôleuse principale, cheffe de section Est et Nord du pôle mobilité du centre de services mobilité et délivrance des renseignements tarifaires contraignants (CSMR),
- **Mme Virginie LANGLOIS,** contrôleuse principale, cheffe de section Ouest et Sud du pôle mobilité du centre de services mobilité et délivrance des renseignements tarifaires contraignants (CSMR),
- **M. Jean-Michel COSTE,** contrôleur de 2ème classe, chef de la cellule qualité du centre de services mobilité et délivrance des renseignements tarifaires contraignants (CSMR),

- **M. Cyrille BECKERICH,** contrôleur principal, gestionnaire valideur section Est et Nord du pôle mobilité du centre de services mobilité et délivrance des renseignements tarifaires contraignants (CSMR),
- **M. Christophe CAVALLARI,** contrôleur de 1ère classe, gestionnaire valideur section Est et Nord du pôle mobilité du centre de services mobilité et délivrance des renseignements tarifaires contraignants (CSMR),
- **M. François ORDENER,** contrôleur de 1ère classe, gestionnaire valideur section Est et Nord du pôle mobilité du centre de services mobilité et délivrance des renseignements tarifaires contraignants (CSMR),
- **M. Nicolas BOUR,** contrôleur de 1ère classe, gestionnaire valideur section Ouest et Sud du pôle mobilité du centre de services mobilité et délivrance des renseignements tarifaires contraignants (CSMR),
- **M. Raphaël HALET,** contrôleur de 2ème classe, gestionnaire valideur section Ouest et Sud du pôle mobilité du centre de services mobilité et délivrance des renseignements tarifaires contraignants (CSMR),
- **Mme Estelle MAUFROY,** contrôleuse de 2ème classe, gestionnaire valideur section Ouest et Sud du pôle mobilité du centre de services mobilité et délivrance des renseignements tarifaires contraignants (CSMR),
- **Mme Gaëlle DESTREMONT,** contrôleuse principale, gestionnaire valideur section Est et Nord du pôle mobilité du centre de services mobilité et délivrance des renseignements tarifaires contraignants (CSMR),
- **M. Cédric CARPIER,** contrôleur de 1ère classe, gestionnaire valideur section Ouest et Sud du pôle mobilité du centre de services mobilité et délivrance des renseignements tarifaires contraignants (CSMR),
- **Mme Brigitte LIMELETTE,** contrôleuse de 1ère classe, gestionnaire valideur section Est et Nord du pôle mobilité du centre de services mobilité et délivrance des renseignements tarifaires contraignants (CSMR),
- **M. Gautier MICHEL,** contrôleur de 2ème classe, gestionnaire valideur section Ouest et Sud du pôle mobilité du centre de services mobilité et délivrance des renseignements tarifaires contraignants (CSMR),
- **Mme Mélodie SCHWALLER,** contrôleuse de 2ème classe, gestionnaire valideur section Est et Nord du pôle mobilité du centre de services mobilité et délivrance des renseignements tarifaires contraignants (CSMR),
- **M. Fabien LEMAIRE,** contrôleur principal, gestionnaire valideur section Ouest et Sud du pôle mobilité du centre de services mobilité et délivrance des renseignements tarifaires contraignants (CSMR).

Article 6 : La présente décision prend effet le lendemain de sa publication au RAA. Elle abroge et remplace la décision du 24 septembre 2026.

Le tableau joint présente les spécimens de signature de mes subdélégataires.

La Directrice interrégionale p.i.

TILLET Virginie

Signature numérique de TILLET Virginie
Date : 2026.11.02 12:54:10 +01'00'

DIRECTION INTERRÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DU GRAND EST

R44-2026-11-02-00007

SGI26167 envoyé RAA signé électro - Subdélégation MAJ 02

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale des douanes et droits indirects

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS
DI Grand Est
25 AV FOCH
BP 61074 METZ CEDEX 01 METZ
Site Internet : www.douane.gouv.fr

Affaire suivie par : Carole THIRIOT
Téléphone : 09 70 27 74 06
Télécopie : -
Mél :
carole.thiriot@douane.finances.gouv.fr
Réf : SGI26167

Metz, le 02 novembre 2026

Décision de la Directrice Interrégionale par intérim des Douanes du Grand Est à Metz portant délégation de signature relative à la gestion courante du personnel

La Directrice Interrégionale par intérim des Douanes du Grand Est,

Vu l'arrêté préfectoral SGARE n° 2026/463 du 26 octobre 2026 portant délégation de signature du préfet de la Région Grand Est à la directrice interrégionale par intérim des douanes du Grand Est à Metz, relative à la gestion courante du personnel,

Vu le décret modifié n° 2007-1665 du 26 novembre 2007 portant organisation des services déconcentrés de la DGDDI,

ARRÊTE :

Article 1er : Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, à l'effet de signer les actes et décisions suivantes, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- **M. Mathieu BOFFY,** directeur des services douaniers, chef du pôle RH, dans le cadre de son domaine de compétence et de celui du PLI en l'absence du chef de PLI,
- **Mme Anne-Sophie VITOUX**, directrice des services douaniers, cheffe du PLI dans le cadre de son domaine de compétence, ou en l'absence du chef de pôle RH, pour signer tous actes et correspondances se rapportant à la gestion courante du personnel ou à la gestion courante liée à l'exécution des dépenses de fonctionnement, d'investissement et d'intervention,

.../...

- **M. Grégory ZLATOPER**, inspecteur régional de 3ème classe, dans le cadre de son domaine de compétence, ou en l'absence du chef de pôle RH pour signer tous actes et correspondances se rapportant à la gestion courante du personnel ou à la gestion courante liée à l'exécution des dépenses de fonctionnement, d'investissement et d'intervention,
- **Mme Thi Thung Lien NGUYEN**, contractuelle, cheffe du pôle PPCI, dans le cadre de son domaine de compétence, ou en l'absence des chefs de pôle (RH et PLI), pour signer tous actes et correspondances se rapportant à la gestion courante du personnel ou à la gestion courante liée à l'exécution des dépenses de fonctionnement, d'investissement et d'intervention,
- **Mme Carole THIRIOT,** cheffe de service administratif de 2ème catégorie, secrétaire générale interrégionale, dans le cadre de son domaine de compétence ou en l'absence des chefs de pôle (RH et PLI), pour signer tous actes et correspondances se rapportant à la gestion courante du personnel ou à la gestion courante liée à l'exécution des dépenses de fonctionnement, d'investissement et d'intervention,
- **Mme Claire FACCHIN**, inspectrice, rédactrice responsable du service RH, dans le cadre de son domaine de compétence, en l'absence de l'adjoint au chef du pôle RH, pour signer tous actes et correspondances se rapportant à la gestion du personnel,
- **Mme Gaëlle GOBBINI**, inspectrice, rédactrice, dans le cadre de son domaine de compétence, et en l'absence de l'adjoint au chef du pôle RH, pour signer tous actes et correspondances se rapportant à la gestion du personnel,
- **M. François-Alexis SCHIAVON**, inspecteur, responsable du service FP, dans le cadre de son domaine de compétence, et en l'absence de l'adjoint au chef du pôle RH, pour signer tous actes et correspondances se rapportant à la gestion du personnel.

Article 2 : La présente décision prend effet le lendemain de sa publication au RAA Elle abroge et remplace la décision du 27 février 2026.

Le tableau joint présente les spécimens de signature de mes subdélégataires.

La Directrice interrégionale p.i.

TILLET Virginie

Signature numérique de TILLET Virginie
Date : 2026.11.02 12:54:51 +01'00'

Direction régionale des affaires culturelles Grand Est

R44-2026-11-02-00001

2026 15 Arrêté subdélégation signature ordonnateur secondaire délégué du 02-10-2026

PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale des affaires culturelles

Arrêté portant subdélégation de signature aux agents de la direction régionale des affaires culturelles

Subdélégation en matière d'ordonnancement secondaire et de service prescripteur

Ordonnancement secondaire délégué et RBOPR 175, 131, 361

Ordonnancement secondaire délégué et RUO des programmes 224, 334 ,354

2026/15

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2010-633 du 8 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles ;

VU le décret du 19 novembre 2025 portant nomination de Monsieur Amaury de SAINT-QUENTIN, préfet de la région Grand Est, à compter du 28 octobre 2024, date de son installation ;

VU l'arrêté de la ministre de la Culture en date du 1er octobre 2026 nommant Madame Anne GERARD, directrice régionale des affaires culturelles du Grand-Est;

VU les arrêtés préfectoraux n°2026-476, n°2026-477 portant délégation de signature à Madame Anne GERARD, directrice régionale des affaires culturelles de la région Grand-Est en qualité d'ordonnateur secondaire délégué, responsable déléguée de budget opérationnel de programme régional (sur les BOP régionaux 131, 175, 361) et sur l'UO 0354-DR67-DRAC du BOP régional du programme 354, sur l'UO 0224-CCSD-D667 du BOP 224, sur l'UO 0334-CCSD-D667 du BOP 334 ;

ARRÊTE

Article 1

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne GERARD, directrice régionale des affaires culturelles du Grand Est, subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué est donnée au titre des compétences suivantes:

a) pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État relevant des BOP régionaux 175, 131, 361, des unités opérationnelles 334-CCSD-D667, 224-CCSD-D667

C1 Données Internes

à

-Monsieur Alexis Neviaski, directeur régional adjoint

-Monsieur Sébastien Paci, directeur régional adjoint délégué à la démocratisation et aux industries culturelles

-Madame Florence Forin, directrice régionale adjointe déléguée à la création

-Monsieur Vincent Cassagnaud, directeur régional adjoint délégué aux patrimoines

-Monsieur Pascal Dolega, secrétaire général.

-Madame Evelyne Schneider, responsable financière de la DRAC Grand Est

-Madame Alexandra Calandre, secrétaire générale adjointe - site de Châlons-en-Champagne

-Madame Corinne Ball, secrétaire générale adjointe - site de Metz

-Madame Muriel Famy, responsable d'administration générale – site de Strasbourg

b) pour procéder à l'ordonnancement secondaire relatif aux marchés de travaux sur monuments historiques affectés à l'Etat inférieurs à 100 000€ HT sur le BOP 175 :

-Monsieur Vincent Cassagnaud, directeur régional adjoint en charge des patrimoines et de l'architecture

-Madame Carole Pezzoli, conservatrice régionale des monuments historiques

-Monsieur Alexandre Cojannot conservateur adjoint des monuments historiques, Madame Pauline Lotz, conservatrice adjointe des monuments historiques, Madame Marie Soulard, conservatrice ajointe des monuments historiques

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne GERARD, directrice régionale des affaires culturelles du Grand-Est, dans la limite de leurs attributions et compétences, subdélégation est donnée dans le respect des stratégies ministérielles et interministérielles d'achat pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'État imputées sur l'UO 0354-DR67-DRAC du BOP régional du programme 354 « Administration territoriale de l'Etat » et sur l'UO 224-CCSD-D667 du BOP 224, sur l'UO 334-CCSD-D667 du BOP 334.

à Monsieur Pascal Dolega, secrétaire général de la direction régionale des affaires culturelle Grand-Est

à Madame Alexandra Calandre, secrétaire générale adjointe – site de Châlons en Champagne

à Madame Corinne Ball, secrétaire générale adjointe, - site de Metz

à Madame Muriel Famy, responsable d'administration générale - site de Strasbourg

à Madame Evelyne Schneider, responsable financière du Grand Est

Article 3

Dans la limite de leurs attributions et compétences, subdélégation est donnée pour la fonction de validation dans le cadre de l'utilisation de l'application CHORUS, aux opérations d'ordonnancement secondaire délégué et aux actes de gestion pris en qualité de service prescripteur à :

C1 Données Internes

Noms des délégataires	Fonctions	BOP et UO ou centre ce coût
Monsieur Pascal Dolega	Secrétaire général de la DRAC Grand Est	175, 131, 224, 334, 354
Madame Evelyne Schneider	Responsable de la cellule financière du secrétariat général de la DRAC Grand Est	175, 131, 224, 334, 354
Madame Isabelle Carlier	Gestionnaire Chorus	131, 224, 334, 361
Madame Mathilde Bachot	Adjointe à la responsable financière Grand-Est	175, 131, 224, 334, 354
Madame Astrid Marage	Responsable coordonnatrice de la cellule financière de Metz	175, 131, 224, 334, 354

Article 4

L'arrêté de subdélégation de signature 2026/10 en date du 22 juin novembre 2026 est abrogé.

Article 5

Madame Anne GERARD, directrice régionale des affaires culturelles du Grand-Est est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est et transmis au comptable-payeur.

Fait à Strasbourg le 02 11 2026,

La directrice régionale des affaires culturelles

(Signé)

Anne GERARD

C1 Données Internes

Direction régionale des affaires culturelles Grand Est

R44-2026-11-02-00002

2026 16 subdélegation signature Affaires générales 2026 - Copie

PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale des affaires culturelles

Arrêté portant subdélégation de signature aux agents de la direction régionale des affaires culturelles

Compétences générales

2026/16

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2010-633 du 8 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles ;

VU le décret du 19 novembre 2025 portant nomination de M. Amaury de SAINT-QUENTIN, préfet de la région Grand Est, préfet de la zone de défense et de sécurité Est, préfet du Bas-Rhin ;

VU la décision de la ministre de la Culture en date du 1er octobre 2026 nommant Madame Anne GERARD directrice régionale des affaires culturelles de la région Grand-Est à compter du 1er novembre 2026;

VU l'arrêté préfectoral 2026/475 portant délégation de signature à Madame Anne GERARD directrice régionale des affaires culturelles de la région Grand Est;

ARRÊTE

I/ Subdélégation en matière d'administration générale

1 : Gestion du service

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne GERARD, directrice régionale des affaires culturelles de la région Grand-Est,

a) Subdélégation est donnée, à Monsieur Alexis Néviaski, directeur régional adjoint, à Monsieur Pascal Dolega, secrétaire général, et à Madame Anne Didelot, secrétaire générale adjointe en charge des ressources humaines, sur les actes de gestion, les décisions, actes administratifs et correspondances relatifs à l'organisation et au fonctionnement de la DRAC Grand-Est pour l'ensemble des sites y compris les actes administratifs et correspondances relatifs à la gestion des personnels titulaires ou non titulaires.

C1 Données Internes

b) Subdélégation est donnée à :

-Madame Alexandra Calandre, secrétaire générale adjointe sur le site de Châlons-en-Champagne

- Madame Corinne Ball, secrétaire générale adjointe sur le site de Metz,

- Madame Muriel Famy, responsable d'administration générale sur le site de Strasbourg

à l'effet de signer les actes de gestion, les décisions, actes administratifs et correspondances relatifs à l'organisation et au fonctionnement de leur service hors actes administratifs et correspondances relatifs à la gestion des personnels titulaires ou non titulaires de la DRAC Grand Est.

c) subdélégation est donnée à

- Monsieur Sébastien PACI, directeur régional adjoint délégué à la démocratisation et industries culturelles,

-Madame Emmanuelle Brandenburger, adjointe au directeur régional adjoint délégué à la démocratisation et aux industries culturelles

- Madame Florence Forin, directrice régionale adjointe déléguée à la création,

- Monsieur Vincent Cassagnaud, directeur régional adjoint délégué aux patrimoines

à l'effet de signer les actes de gestion, les décisions, actes administratifs et correspondances relatifs à l'organisation et au fonctionnement des services de leur pôle hors actes administratifs et correspondances relatifs à la gestion des personnels titulaires ou non titulaires de la DRAC Grand-Est.

2 : Missions de la DRAC Grand-Est

A) Monuments historiques

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne GERARD, directrice régionale des affaires culturelles du Grand-Est

a) Dans la limite de leurs attributions et compétences, subdélégation est donnée à l'effet de signer les documents administratifs en application du livre VI du code du Patrimoine à :

- Monsieur Vincent Cassagnaud, directeur régional adjoint en charge des patrimoines et de l'architecture

- Madame Carole Pezzoli, conservatrice régionale des monuments historiques

- Monsieur Alexandre Cojannot, conservateur adjoint des monuments historiques du site de Strasbourg

- Madame Pauline Lotz, conservatrice adjointe des monuments historiques du site de Metz

- Madame Marie Soulard, conservatrice adjointe des monuments historiques du site de Châlons en Champagne

b) Dans la limite de leurs attributions et compétences, subdélégation est également donnée :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne GERARD, directrice régionale des affaires culturelles du Grand-Est,

C1 Données Internes

-subdélégation est donnée à Monsieur Vincent Cassagnaud, directeur régional adjoint en charge des patrimoines et de l'architecture, à Madame Carole Pezzoli, conservatrice régionale des monuments historiques, à Monsieur Alexandre Cojannot, conservateur adjoint des monuments historiques, à Madame Pauline Lotz, conservatrice adjointe des monuments historiques, à Madame Marie Soulard, conservatrice adjointe des monuments historiques à l'effet de signer l'ensemble des actes et des correspondances courantes intéressant le service régional des monuments historiques ainsi que les convocations et procès-verbaux des commissions régionales,

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne GERARD, directrice régionale des affaires culturelles du Grand-Est,

-subdélégation est donnée Monsieur Vincent Cassagnaud, directeur régional adjoint en charge des patrimoines et de l'architecture, à Madame Carole Pezzoli conservatrice régionale des monuments historiques, à l'effet de signer les décisions, actes, correspondances en lien avec le fonctionnement de la mission de la protection, l'instruction des demandes de protection y compris les courriers de notification des arrêtés de protection ou de refus de protection relatifs à la procédure d'inscription ou de refus d'inscription d'un bien meuble ou immeuble, en lien avec la consultation de la délégation permanente (DP) et de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA).

B) Archéologie

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne GERARD, directrice régionale des affaires culturelles du Grand-Est,

a) Dans la limite de leurs attributions et compétences, subdélégation est donnée à l'effet de signer l'ensemble des actes, correspondances et documents administratifs en application du livre V du code du Patrimoine pour l'ensemble de la région Grand-Est, à :

- Monsieur Vincent Cassagnaud, directeur régional adjoint en charge des patrimoines et de l'architecture

- Monsieur Nicolas Payraud, conservateur régional de l'archéologie ;

-Madame Héloise Koehler, conservatrice régionale de l'archéologie adjointe du site de Strasbourg

- Monsieur Philippe Kuchler, conservateur régional de l'archéologie adjoint du site de Metz

b) Dans la limite de leurs attributions et compétences, subdélégation est donnée à l'effet de signer l'ensemble des actes, correspondances et documents administratifs pris en application du livre V du code du patrimoine ou concernant le service régional de l'archéologie pour l'ensemble de la région Grand-Est, à l'exception des arrêtés et autres actes réglementaires concernant les fouilles préventives prévus au titre II, chapitre III, y compris les correspondances liées aux analyses d'offres relevant de l'article L523-9 , à :

-Madame Valérie Schydlowsky, conservatrice du patrimoine sur le site de Châlons-en-Champagne

C1 Données Internes

c) Dans la limite de leurs attributions et compétences, subdélégation est donnée à l'effet de signer l'ensemble des actes, correspondances et documents administratifs pris en application, du livre V du code des patrimoines, titre IV , chapitre I et VI (section I et III), concernant les biens archéologiques mobiliers et la documentation scientifique de l'archéologie, à l'exception des arrêtés portant reconnaissance de l'intérêt scientifique d'une découverte fortuite prévus à l'article R541-9 et des arrêtés constatant la propriété de l'État sur des biens archéologiques mobiliers prévus à l'article R541-11, à :

- Madame Angélique Labrude, conservatrice du patrimoine sur le site de Strasbourg

- Madame Hélène Anton, conservatrice du patrimoine sur le site de Metz

C) gestion des abords et des sites patrimoniaux remarquables

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne GERARD, directrice régionale des affaires culturelles du Grand-Est, dans la limite de leurs attributions et compétences, subdélégation est donnée à l'effet de signer l'ensemble des actes et des correspondances courantes intéressant leur service respectif, et dans la limite de leurs attributions, les documents administratifs en application du livre VI titre II section 4 (abords) et titre III (SPR) du code du Patrimoine à :

- Madame Constance Carpentier-Pradezinski, cheffe de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Ardennes

- Monsieur Jean-Philippe Cauquelin, Chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Aube

- Madame Nadia Corral Trevin, cheffe de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Bas-Rhin

- Madame Hélène Antoni, adjointe à la cheffe de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Bas-Rhin

- Madame Bénédicte Caspar, adjointe à la cheffe de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Bas-Rhin

- Monsieur Jean-François Vaudeville adjoint à la cheffe de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Bas-Rhin

- Monsieur Grégory Schott, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Haut-Rhin

- Madame Alice Danguy-des-Déserts, adjointe au chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Haut-Rhin

- Monsieur Jean-Pascal Lemeunier, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Haute-Marne

- Madame Mathilde Vaure, adjointe à la cheffe de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Haute-Marne

- Madame Tess Phok-Jeannot, cheffe de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Meuse

- Monsieur Christophe Charlery, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Moselle

- Monsieur Grégoire Ott, adjoint au chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Moselle

- Madame Eléonore Holtzer, cheffe de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Meurthe et Moselle

C1 Données Internes

- Monsieur Thierry Larriere, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Vosges

-Monsieur Marc Schneider, adjoint au chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine la Marne.

D) Archives

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne GERARD, directrice régionale des affaires culturelles du Grand-Est, dans la limite de ses attributions et compétences, subdélégation est donnée à l'effet de signer les documents administratifs en application du livre II du code du Patrimoine à :

-Madame Cécile Courtaud, service de la documentation patrimoniale mutualisée

E) Diplôme d'Etat enseignements artistiques

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne GERARD, directrice régionale des affaires culturelles du Grand-Est, dans la limite de leurs attributions et compétences, subdélégation est donnée à l'effet de signer les attestations de diplômes d'État de professeur de danse, diplômes nationaux d'arts plastiques et d'arts et techniques, diplômes d'État d'enseignement du théâtre à :

- Madame Florence Forin, directrice régionale adjointe déléguée à la création

F) Licences d'entrepreneurs de spectacles

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne GERARD, directrice régionale des affaires culturelles du Grand-Est et dans la limite de ses attributions et compétences, subdélégation est donnée à l'effet de signer les actes et courriers relatifs aux commissions régionales consultatives compétentes pour l'attribution et le retrait des licences d'entrepreneurs de spectacles (notamment convocations, procès-verbaux, notifications de décision et arrêtés) à :

- Madame Florence Forin, directrice régionale adjointe déléguée à la création

II) Subdélégation en matière de Marchés publics

Subdélégation est donnée à Monsieur Alexis Neviaski, directeur régional adjoint, à Monsieur Pascal Dolega, secrétaire général, à l'effet de signer les marchés publics de travaux, de fournitures et de services et tous les actes dévolus au pouvoir adjudicateur par le code de la commande publique dans les limites des attributions du directeur régional des affaires culturelles du Grand-Est par intérim.

Le projet d'achat dont le montant estimé des prestations atteint ou excède 60.000€ HT est obligatoirement programmé dans l'application Appach pour pouvoir être mis en ligne sur la plate-forme des marchés de l'Etat (PLACE) www.marchés-publics.gouv.fr. Cette publication impérative n'est pas exclusive d'autres modes de publication requis, le cas échéant par les dispositions légales ou réglementaires.

Les projets d'achat d'un montant supérieur à 60.000 € HT, qui ne figurent pas dans la programmation des achats des ministères (APPACH) doivent être communiqués au préfet de région avant rédaction du dossier de consultation pour examen dans le cadre de la programmation régionale des achats.

C1 Données Internes

Dans les mêmes conditions et pour les marchés relevant de leurs attributions jusqu'à 99 999 € HT, subdélégation est donnée à :

-Monsieur Vincent Cassagnaud, directeur régional adjoint délégué aux Patrimoines

- Madame Carole Pezzoli, conservatrice des monuments historiques, conservatrice régionale des monuments historiques

- Madame Pauline Lotz, conservatrice adjointe des monuments historiques du site de Metz

- Monsieur Alexandre Cojannot, conservateur adjoint des monuments historiques du site de Strasbourg

- Madame Marie Soulard, conservatrice adjointe des monuments historiques du site de Châlons en Champagne

Dans les mêmes conditions et pour les marchés relevant de leurs attributions jusqu'à 60.000 € HT, subdélégation est donnée aux chef(fe)s des unités départementales de l'architecture et du patrimoine dénommés au point C du présent arrêté, pour les actes relatifs à l'exécution des marchés publics de travaux d'entretien sur les monuments historiques dont ils sont nommés conservateurs.

III) Subdélégation en matière de contentieux administratif

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne GERARD, directrice régionale des affaires culturelles du Grand-Est, subdélégation est donnée à :

-Monsieur Alexis Néviaski, directeur régional adjoint des affaires culturelles du Grand Est

- Monsieur Pascal Dolega, secrétaire général

- Monsieur Vincent Cassagnaud, directeur régional adjoint en charge des patrimoines et de l'architecture

en ce qui concerne :

-la présentation d'observations orales devant les juridictions administratives dans le cadre des recours contentieux pour les matières relevant de ses attributions

-la présentation d'observations écrites devant les juridictions administratives dans la défense des décisions relevant de ses attributions et qui ont fait l'objet d'une des procédures de référé prévues par le Code de justice administrative

IV/ Dispositions générales.

L'arrêté de subdélégation de signature 2026/10 en date du 22 juin 2026 est abrogé.

Madame Anne GERARD, directrice régionale des affaires culturelles du Grand-Est est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand-Est et transmis au comptable-payeur.

Fait à Strasbourg, le 02 11 2026

Anne GERARD

(signé)

Directrice régionale des affaires culturelles

C1 Données Internes

C1 Données Internes

Direction régionale des affaires culturelles Grand Est

R44-2026-11-02-00003

2026 17 Subddeleg chorus DT 2026

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

Direction régionale des
affaires culturelles de la région
Grand Est

ARRÊTÉ N° 2026/17

portant subdélégation de signature

à
Madame Astrid MARAGE
Madame Corinne BALL
Madame Latifa OUAJDI
Madame Alexandra CALANDRE
Monsieur Matthieu SEBBAN
Monsieur Johnny TRINQUET
Madame Evelyne SCHNEIDER
Madame Séverine SCHANDELMEYER
Monsieur Pascal DOLEGA

gestionnaire valideur chorus DT de la Direction régionale des affaires culturelles de la région Grand Est

en qualité d'ordonnateur secondaire délégué,
responsable d'unité opérationnelle

- - - - - - -

LA DIRECTRICE RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE LA RÉGION GRAND-EST

VU les arrêtés préfectoraux 2026-476 et 477 portant délégation de signature à Mme Anne GERARD directrice régionale des affaires culturelles de la région Grand-Est en qualité d'ordonnateur secondaire délégué, responsable d'unité opérationnelle « UO 354-DR67-DRAC du BOP régional du programme 354 « administration régionale de l'Etat »;

A R R Ê T E :

ARTICLE 1er : Subdélégation de signature est donnée à

Madame Astrid MARAGE
Madame Corinne BALL
Madame Latifa OUAJDI
Madame Alexandra CALANDRE
Monsieur Matthieu SEBBAN
Monsieur Johnny TRINQUET
Madame Evelyne SCHNEIDER
Madame Séverine SCHANDELMEYER

Monsieur Pascal DOLEGA

en qualité de gestionnaire valideur à la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Grand-Est, à l'effet de valider les états de frais dans le logiciel Chorus DT pour les agents relevant des services de la DRAC Grand-Est. Cette fonction de gestionnaire valideur nécessite la qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses de l'État imputées sur le BOP (Budget Opérationnel de Programme) régional 354.

ARTICLE 2 :

La directrice régionale des affaires culturelles du Grand-Est est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand-Est.

Fait à Strasbourg, le 02 novembre 2026

La directrice régionale des affaires culturelles
du Grand-Est

(signé)

Anne GERARD